



Blocage des fonds sur un livret d'épargne pour cause de découvert

Par **Jh74**, le **18/06/2012** à **14:54**

Bonjour,

Suite à un changement actuel d'établissement bancaire, mon ancien banquier bloque les fonds d'épargne de mon livret pour cause de découvert.

Est-ce légalement justifié?

Par ailleurs, il me menace de fichage au Fichier Banque de France.

J'ai la volonté de régulariser cette situation évidemment que le découvert sera couvert mais à la fin du mois puisque les fonds me seront disponibles à ce moment là.

Je souhaite faire débloquer les fonds de mon livret A car je dois constituer mon apport dans le cadre d'un achat immobilier sur le compte de ma nouvelle banque.

Sous quel délai peut-il me faire fiché à la banque de France? Quelle est la réglementation dans cette situation?

Merci d'avance

Par **mclerot**, le **11/09/2012** à **18:48**

Pour votre problème de [livret A](#), vous devez régulariser votre situation dans les deux mois. Une fois ce délai passé, vous serez répertorié dans la liste des "interdits bancaires"